



Litige concernant la non application du second vote

Par **Alex38160**, le **21/05/2015 à 13:56**

Bonjour à tous

j'ai le projet de faire une ouverture dans un mur porteur dans une copropriété de 4 batiments, le projet a été mis à l'ordre du jour mais je n'ai pas obtenue la majorité requise de l'article 25 mais plus du tiers des voix, le deuxième vote n'a même pas été propose par le syndic le jour J. Apres un entretien téléphonique avc lui le syndic ne veut pas procéder a un second vote, il me rappelle que que c'est que les votes du batiment concernés qui comptent. Cela fait déjà un mois que le vote est passé, et le syndic cherche à me fuir, est-il en tord?

Le syndic est il dans l'obligation de procéder a un second vote à ses propres frais pour que le projet obtienne enfin la majorité?

Merci de vos réponse

Bien cordialement.